



SOMMAIRE :

- La formation professionnelle continue
- Entretien Professionnel
- La prévoyance
- Aide à l'embauche 2016
- La Loi sur la protection de l'enfance



EN VRAC

- La semaine de la Petite enfance
- Les formations Acepp83 du second trimestre 2016

FAITES CIRCULER!!!
Vous pouvez la photocopier ou l'afficher

EDITO

Bonjour à vous et bienvenue dans cette nouvelle gazette. Je suis heureuse de vous retrouver en ce temps de printemps.

Chaque année, nous réalisons dans nos crèches des événements avec les parents. Chacun à notre façon, nous organisons soit des kermesses, des sorties à la médiathèque, des ateliers-familles. Qu'avez-vous fait ou organisé cette année ?

Toutes les occasions de réunir parents et professionnels sont intéressantes. Elles nécessitent de l'organisation mais ces temps de rencontres différents des temps d'accueils quotidiens nous permettent de créer des liens autrement et contribue à une meilleure compréhension les uns des autres.

En plus des fêtes, carnaval, fête de fin d'année ou Noël, ou encore la journée bricolage d'automne ou nettoyage de printemps, nous pouvons également proposer aux parents qui le souhaitent des soirées-débats sur des thématiques de votre choix. Depuis, cette année, des ateliers-familles ont pu être réalisés avec un intervenant soit en musique ou en arts-plastiques, les idées de chacun sont les bienvenues. Et pourquoi pas ensuite, un partage d'expérience...

La semaine de la petite enfance, vous connaissez peut-être ? Nous avons expérimenté cette année et trouvé en équipe le projet intéressant. Nous avons ainsi surpris les parents pendant une semaine sur les temps d'accueil du matin et du soir en leur proposant des petites séquences d'ateliers sur le thème de l'enfant créateur : les empreintes, la palette de couleurs, l'éveil des sens ou la création d'un petit jardin... Avec le principe, d'utiliser les éléments du quotidien, ou comment exploiter différemment les situations.

Les vendredi 27 et samedi 28 mai, l'ACEPP nationale lance les « journées du Parental ACEPP ». Je cite : « Enfants parents professionnel-le-s acteurs ensemble, valorisons nos pratiques ! », « Les collectifs Acepp et les fédérations locales Acepp créent, inventent proposent des événements, petits ou grands, pour mettre en valeur la richesse de ce qui se fait au quotidien dans le réseau Acepp (temps forts, actions, réalisations, pratiques...). Montrons ensemble, la richesse de nos initiatives! Le réseau Acepp regroupe de multiples initiatives dans lesquels parents et professionnel-le-s s'engagent ensemble pour l'accueil des enfants et des familles. Ces projets méritent d'être mieux connus. Mettons en avant ce qui se vit au quotidien ! Communiquons sur l'intérêt de nos initiatives à taille humaine, dans lesquelles chacun peut s'investir, être accueilli avec ses particularités Montrons chacun comment nous inventons le parental : ce que cela apporte aux enfants, aux parents, aux professionnel-le-s et aux territoires ! Montrons nos pratiques, nos « pépites ! » Chacun à sa façon mais tous reliés, car partout en France, des événements auront lieu pour faire parler... du parental ! »

Ainsi, qu'en pensez-vous si chacun écrivait un petit témoignage des initiatives réalisées cette année ou en prévision afin d'illustrer notre prochaine gazette ? Alors, à vos projets et à vos stylos et / ou appareil photo!

Armelle RAULT, Vice-présidente ACEPP83

La formation professionnelle continue

LES MESURES 2016

Les orientations d'Unifformation et de la CPNEF en 2016 font le choix de donner un peu à chaque structure.

Un tableau Excel est mis à la disposition des structures pour calculer le budget de formation selon la masse salariale N-1.

I. CALCUL DU BUDGET INDIVIDUEL CONVENTIONNEL

→ Pour une association de - 11 salariés ETP :
((Masse salariale brute 2015 X taux part conventionnelle 1,55%) - Frais de gestion de l'OPCA 9,9%) X 85% (avec un minimum de 1 500€)

→ Pour une association de 11 salariés et plus :
((Masse salariale brute 2015 X taux part conventionnelle 1,10%) - Frais de gestion de l'OPCA 9,9%) X 85%

II. L'UTILISATION DU BUDGET :

→ Il n'y a pas de plafond sur le coût pédagogique dans le plan de formation (bien cocher plan de formation lors de la saisie du dossier) à partir du moment où le montant du budget est respecté.

→ Le plan de formation peut être complété par d'autres dispositifs de prises en charge : CPF, Période Professionnalisation, etc ... (Contacter Unifformation).

III. DEMANDE D'AIDE FINANCIERE (DAF) :

Chaque structure peut faire une ou plusieurs DAF pour cette année 2016, à condition de respecter les barèmes d'Unifformation (dans la limite d'un plafond de 1 500 € HT coût pédagogique+ frais annexes). La demande doit être faite au moins un mois avant le début de la formation, il faut attendre la réponse d'Unifformation pour acceptation. Les DAF doivent être fait le plus rapidement possible, même si la formation (formation continue et non du diplômant ou du qualifiant) débute en décembre car l'enveloppe n'est pas inépuisable.

A chaque structure d'adopter sa propre stratégie, mais la DAF est plus facilement acceptée si le plan de formation a été utilisé.

Mme Stimec d'Unifformation conseille de faire un plan de

formation pour l'année, (voir sur 2 ans), Unifformation ou la CPNEF ont des exemples de plan de formation. Elle se propose aussi de recevoir votre plan de formation par email istimec@unifformation.fr et de vous conseiller sur les dispositifs à utiliser en fonction de vos besoins.

IV. AICR (ACTION D'INTERETS COLLECTIF REGIONAL) :

Elle est éligible pour toute action, permettant de réunir plusieurs structures de la branche dans un projet de formation commun. Demande à faire au moins deux mois avant le début de l'action auprès de la CPNEF par la structure porteuse de la demande avec une obligation de **8 participants minimum**.

V. LE CPF (COMPTE PERSONNEL DE FORMATION) :

Les salariés ont la possibilité de créditer les heures de DIF jusqu'en 2020. Le CPF n'est plus sous la responsabilité de l'employeur. Deux possibilités dans les démarches :

En passant par l'employeur si la formation est sur le temps de travail, c'est l'employeur qui fait la demande. Le dossier PDF à télécharger se trouve dans l'espace privé employeur sur le site d'Unifformation.

Sans passer par l'employeur : il faut aller sur le site Unifformation pour créer un dossier de formation, dans l'espace salarié. Il est impératif de se munir du code formation à 5 chiffres qui se trouve sur le site moncompteformation.gouv.fr rentrer la convention collective et rechercher le code de la formation ou de l'accompagnement VAE.

ATTENTION : le dossier doit être déposé au moins deux mois avant le début de la formation.

Pour cette année, **abondement Exceptionnel** : Unifformation finance **gratuitement** les heures en plus du quota acquis au titre du DIF. Le financement prend en charge le coût pédagogique, les frais annexes. Le salaire est pris en charge selon le coût pédagogique et les frais annexes. Pour bénéficier de l'abondement **envoyez les demandes de financement avant le début septembre 2016**.

Entretien Professionnel

Petit Rappel : Dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle (**loi 2014-288**) l'entretien professionnel est devenu obligatoire pour les employeurs. Il doit être réalisé tous les deux ans afin d'identifier avec le salarié son projet professionnel (c'est à dire les axes de développements possibles en matière de compétences et de formations) en cohérence avec les besoins de l'entreprise et les évolutions du secteur d'activités. Il doit être formalisé sur un document différent de celui de l'entretien annuel d'évaluation.

Pour vous aider, n'hésitez pas à consulter les documents proposés sur le site d'Unifformation et de la CPNEF.





La prévoyance

Conformément à l'avenant n° 01-16 du 14/01/2016 à la Convention collective votre association a souscrit un contrat collectif à adhésion obligatoire au bénéfice de l'ensemble des salariés Cadres et Non cadres justifiant de 4 mois d'ancienneté dans l'association, auprès de l'un des organismes recommandés par vos partenaires sociaux (Chorum et Apicil). Ce régime couvre : La Garantie Décès, La Garantie rente éducation, La Garantie invalidité, La Garantie incapacité

La mise en place au 1er février 2016, l'association doit avoir choisi un organisme, pris des options, signer le nouveau contrat et informer de manière formelle tous les salariés concernés par la prévoyance du changement des garanties conventionnelles.

Aide à l'embauche 2016

**JULIE D., CHEF D'ENTREPRISE,
EMBAUCHE PIERRE M. EN CDD
DE 12 MOIS, AU SMIC.**



Décret n° 2016-40 du 25 janvier 2016 instituant une aide à l'embauche dans les PME et les associations.

EN QUOI CONSISTE CE DISPOSITIF ?

Les embauches réalisées par les PME à partir du 18 janvier et jusqu'au 31 décembre 2016, bénéficient durant les 2 premières années du contrat d'une **prime trimestrielle de 500 euros, soit 4000 euros au total.**

Cette prime est versée pour les salaires **jusqu'à 1,3 fois le SMIC** soit 22 877 euros bruts annuels pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

Cette prime est cumulable avec l'ensemble des autres dispositifs existants : réduction générale bas salaire, pacte de responsabilité et de solidarité.

QUI EN BÉNÉFICIE ?

Pour en bénéficier, les entreprises doivent remplir les conditions suivantes :

- Etre une PME de 0 à 249 salariés en moyenne en 2015 quel que soit le statut (SA, associations, groupements d'employeurs...).
- Embaucher en **CDI, CDD de 6 mois et plus, transformation d'un CDD en CDI, contrat de professionnalisation d'une durée supérieure ou égale à 6 mois.**

Pour plus de renseignements, rendez-vous sur le site : www.travail-emploi.gouv.fr/embauchepme

Adoption définitive de la loi relative à la protection de l'enfance

Loi n°2016-297 du 14 mars 2016 réformant la protection de l'enfance vient renforcer la loi du 5 mars 2007 sur les points suivants (cf Légifrance JO du 15/03/16):

- Un recentrage sur les besoins de l'enfant afin de garantir les besoins fondamentaux de l'enfant (soutenir son développement physique, affectif, intellectuel, social et à préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation, dans le respect de ses droits).
- Rénover la gouvernance en créant un conseil national de la protection de l'enfance qui doit promouvoir la convergence des politiques menées au niveau local.
- Sécuriser le parcours en redéfinissant le projet pour l'enfant (PPE) : mieux tenir compte des besoins de l'enfant et prévenir les ruptures de parcours.

Mise à jour de la CCN

Pensez à mettre à disposition de vos salariés la CCN mise à jour en janvier 2016.

Elle est disponible pour tous (adhérent ou non) sur le site du SNAEC SO : <http://www.snaecso.com>



La Grande Semaine de la Petite Enfance organisée à la crèche Les Renardeaux



« Après s'être inscrit sur le site de la grande semaine de la petite enfance, nous avons reçu un colis nous présentant le thème de l'année : **l'enfant créateur**. Plusieurs ateliers y étaient présentés : des petites séquences que nous avons préparées en équipe pour réaliser avec les parents sur les temps d'accueil du matin et du soir. Ainsi sur la semaine, chacune d'entre nous s'est appropriée un atelier et l'a proposé aux parents. Ils ont été surpris et ont participé avec plaisir. Ce qui m'a plu dans le concept, c'est le partage d'un moment entre parents et professionnels autour de la créativité de leur enfant et aussi le fait que ces ateliers étaient souvent faits avec des éléments du quotidien : faire du bruit avec les casseroles et les couvercles, faire du tri de couleurs, fabriquer des petits jardins avec des cailloux ou bouts de bois ramassés en forêt ou encore construire et déconstruire en utilisant des boîtes en cartons de plusieurs tailles. ...une nouvelle occasion d'enrichir nos propositions faites aux familles!! »



LA GRANDE SEMAINE DE LA PETITE ENFANCE
 À vivre dans les lieux d'accueil, les crèches et les familles

Les formations du second trimestre 2016 de l'Accepp83

Les formations collectives :

- Initiation à la relaxation ludique pour le jeune enfant Le 25 avril 2016
- Eveil sensoriel et découverte gustative Les 2 et 9 mai 2016
- Communiquer pour mieux se séparer les 23/05 et 6/06/2016
- Hygiène alimentaire et PMS les 1^{er} et 2 juin 2016 (attention dates différentes du catalogue)

Les formations en intra :

- Lutte incendie
- Gestes de secours adaptés à la petite enfance
- Le Document Unique de Sécurité
- Quelle ergonomie pour un bien-être au quotidien? Analyse des pratiques

- Les pratiques quotidiennes du professionnel dans ses relations à l'enfant, aux familles et à l'équipe
- Accompagnement à la VAE

Toutes les formations proposées dans le catalogue peuvent être organisées en intra ou inter structure et adaptées à votre projet. N'hésitez pas à nous contacter.

